

219C1052
FR0000127771-FS0617

1^{er} juillet 2019

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 28 juin 2019, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 juin 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et ne plus détenir d'actions de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une restitution d'actions VIVENDI détenues à titre de collatéral, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) ; le déclarant ne détient plus aucune action VIVENDI au sens de l'article précité.

2. Par le même courrier, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 juin 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 73 715 199 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,63% du capital et 5,26% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	21 427 337	1,64	21 427 337	1,53
Détention (par assimilation)	52 287 862	3,99	52 287 862	3,73
Total Société Générale	73 715 199	5,63	73 715 199	5,26

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI hors marché dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au 25 juin 2019, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 48 534 086 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 4 *call* listés à dénouement physique portant sur 641 000 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 20 septembre 2019 et le 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 22 € et 28 € ;
- une position acheteuse sur 6 contrats d'achat à terme portant sur 47 140 186 actions VIVENDI, dénouable jusqu'entre le 6 mai 2020 et le 9 avril 2024 ;
- une position acheteuse sur 1 *put* options OTC à dénouement physique portant sur 100 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 20 décembre 2019 au prix unitaire par action 16 € ; et

¹ Sur la base d'un capital composé de 1 309 342 915 actions représentant 1 401 421 342 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- une position vendeuse sur 5 *put* listés à dénouement physique portant sur 752 800 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance jusqu'au 20 décembre 2019 à des prix unitaires par action compris entre 12 € et 25 €.

Le déclarant a précisé détenir, au 25 juin 2019, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 3 753 776 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 7 *contracts for difference* à dénouement en espèces et portant sur 56 141 actions VIVENDI, sans échéance ;
- une position acheteuse sur 1 *equity linked swaps sur panier* à dénouement en espèces portant sur 2 538 414 actions VIVENDI, exerçable le 9 août 2019 au prix unitaire par action de 23,55 € ;
- une position acheteuse sur 7 *equity linked swaps* à dénouement en espèces portant sur 222 907 actions VIVENDI, exerçable le 16 juillet 2019 au prix unitaire par action de 24,63 € ;
- une position acheteuse sur 1 contrat d'achat à terme sur panier à dénouement en espèces portant sur 866 321 actions VIVENDI, dénouable jusqu'au 1^{er} juin 2023 ;
- une position acheteuse sur 3 *call option OTC* à dénouement en espèces et portant sur 69 702 actions VIVENDI, exerçable entre le 28 août 2019 et le 18 septembre 2019 à des prix par action compris entre 23,91 € et 24,98 € ; et
- une position vendeuse sur 2 *put warrants listés* à dénouement en espèces et portant sur 291 actions VIVENDI, exerçable jusqu'entre le 20 mars 2020 et le 3 janvier 2025 à des prix unitaires par action compris entre 22 € et 33,70 €.
